

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate



Première Journée des Négociations de la Directive Retour : Le Front Commun souligne des progrès en droits humains mais insiste sur la nécessité d'initiatives sociales et humaines

Bruxelles, 12 décembre 2023 – La première journée des négociations de la directive retour a été marquée par des avancées significatives en matière de droits humains, mais le Front Commun souligne la nécessité urgente de pousser vers des initiatives sociales et humaines plus audacieuses.

Résumé de la journée :

La journée a été caractérisée par des discussions constructives sur plusieurs points cruciaux. Le Front Commun se félicite des progrès enregistrés dans la reconnaissance des droits humains fondamentaux, notamment grâce à des amendements importants tels que ceux liés à l'Article 21, paragraphe 5, et à l'Article 23, paragraphe 3bis. L'importance que nous avons accordé tout au long au principe de solidarité et à la dignité des migrants dans les centres de rétention semble de fait s'illustrer partiellement dans les amendements votés par les parlementaires. Nous nous félicitons également de l'adoption par une majorité de parlementaires de l'amendement de l'Article 8.1 concernant la lutte contre les réseaux de passeurs, amendement suggéré par les ONG Sea Watch et SOS Méditerranée que nous avons soutenu fortement dès le début du processus.

Cependant, malgré ces avancées, le Front Commun regrette le manque d'impulsion en faveur d'initiatives sociales et humaines plus profondes. Les droits humains, en particulier, reste sous-évaluée dans le cadre de la directive retour, une lacune qui doit être corrigée pour garantir une approche holistique et responsable. Nous déplorons notamment l'adoption de la version amendée de l'article 6 relatif aux risques de fuites, contre laquelle nous nous opposons depuis sa formulation initiale. En effet, cette nouvelle version risque désormais de faciliter la mise en détention de nombreuses personnes réfugiées.

Amendements Prioritaires du Front Commun :

- ❖ Article 3.9 pour l'ajout des personnes appartenant à la Communauté LGBTQIA+ à la liste des personnes vulnérables : amendement non-adopté par les parlementaires
- ❖ Article 8.1 pour la lutte contre les réseaux de passeurs : amendement adopté par les parlementaires
- ❖ Article 11.2 sur l'ajout du travail : amendement adopté par les parlementaires

- ❖ Article 21.3 pour un accès à l'éducation dans les centres de rétention : amendement adopté par les parlementaires
- ❖ Article 21.5 pour un droit de visite dans les centres de rétention : amendement adopté par les parlementaires
- ❖ Article 23.3 bis pour la mise en place de mécanismes de solidarité : amendement adopté par les parlementaires

Appel à l'action :

Le Front Commun appelle instamment tous les législateurs à intensifier leurs efforts pour intégrer des initiatives sociales et humaines plus ambitieuses dans la directive retour. Il est impératif de reconnaître la crise climatique comme un défi mondial nécessitant des réponses spécifiques au sein de la législation.

Le Front Commun reste engagé dans le processus de négociation et continue de plaider en faveur d'une directive retour qui respecte pleinement les droits humains, intègre la dimension climatique et promeut des valeurs de justice sociale.

Contact Presse :

Thomas Faustin
Porte-parole de Greenpeace
faustinthomas@hotmail.com

Anaïs Velay
Porte-parole de Sea Watch
anais.velay2@gmail.com

Mona Schmitt
Porte-parole d'Amnesty International
Mona.schmitt06@gmail.com